



Bon No : 003300872		1ere Gachée : 08:10 (1)		Date : 15/04/2026		BPE2604142152		Zone :	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : SAILLY FLI SAILLY FLIBEAUCOURT		Véhicule : ER279XW		ER279XW	
Client : SD MACONN SD MACONNERIE		12 RUE DE PORT LE GRAND		0787723494		Chauffeur : CHRISTOPHER		CHRISTOPHER	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale		00:00	
08:14								00:00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
829		BPS NF EN 206 A2/CN				XF1, XC3, XC4, XD1 (0.40 %	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)		Consistance(7)	
CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF				273		C 25/30		S3 (100 A 150 MM)	
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D22 S3 II42		Carac. complémentaire :		TEMPERATURE : 3°C				Dmax	
Propriétés spécifiées :								22.4	
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE					
		PRE 510		0.7 %		Nom:			
						Signature du client:			
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Signature:							
Type et quantité:									
Demandeur:									

CONSEILS DE SECURITE:
 Xi:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures



- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
 (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
 (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
 (4) contrôle de la résistance sur cubes.
 (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
 (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
 (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
 (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
 (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non